

# Le Canard des Valericains



## Le Mot du Maire

**C**omme beaucoup d'entre vous j'imagine, j'aime la période dans laquelle nous entrons. Il ne s'agit pas simplement des Fêtes en tant que telles, mais plutôt de la chance qui nous est donnée de nous retrouver, plus que d'habitude, dans un esprit de fraternité et d'amitié.

Je ne vous parlerai donc pas cette fois, des sujets de notre quotidien ou des chantiers qui rythment notre commune.

Je veux dire un mot, en revanche, sur ce qui nous rassemble et marque une ambiance singulière à Saint-Valery-sur-Somme.

Je veux vous dire ainsi, tout le plaisir que l'Equipe Municipale et moi-même avons eu à vous retrouver si nombreux à l'occasion de notre traditionnel marché de Noël.

Il a attiré un tissu d'associations engagées pour de belles causes nationales ou plus locales, des artistes, des artisans, des commerçants qui viennent de la région pour donner à notre ville un aspect festif et familial auquel nous sommes tous attachés.

Enfin, je veux vous faire part de ma joie, le mois dernier d'avoir pu assister dans une salle comble, à un premier spectacle à l'Entrepôt des sels. Ce fut pour beaucoup l'occasion de redécouvrir ce bâtiment oublié de notre commune.

Avec le Conseil Municipal, j'aurai plaisir, samedi 4 janvier à 11h de vous présenter à l'Entrepôt des sels, mes vœux pour 2020. Vous pourrez aussi samedi 4 et dimanche 5 janvier entre 14h et 18h, visiter l'Entrepôt des sels aujourd'hui complètement restauré.

À celles et ceux que la maladie ou les difficultés de la vie empêchent de profiter de cette fin d'année, j'adresse mes plus chaleureuses pensées et les assure qu'ils trouveront toujours, si nécessaire, un soutien en Mairie pour les reconforter.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous assure très sincèrement de mes plus amicales pensées.

**Stéphane Haussoulier**

Vice-président du Conseil Départemental de la Somme  
1er Vice-président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme  
Maire de Saint-Valery-sur-Somme

## Ramassage du tri sélectif

En raison des mercredis 25 décembre 2019 et 1er janvier 2020, la collecte du tri sélectif en sac bleu est décalée au jeudi 26 décembre et au jeudi 2 janvier 2020. Merci à vous de sortir vos sacs bleus en début de soirée la veille de la collecte.



En 2020, le calendrier de collectes sera à retirer en mairie ou au bureau de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (35 rue du Docteur Léger) si vous le souhaitez sur un support papier.

Toutefois, le calendrier 2020 sera aussi téléchargeable sur le site de la communauté d'agglomération : <https://baiedesommeagglomeration.fr>, rubrique environnement, gestion des déchets.



## S O M M A I R E

### ► PAGE 2

- Villes et Villages fleuris  
- Entretien et taille des arbres

### ► PAGE 3

- Lire et faire lire  
- Entretien et taille des arbres et haies privés

### ► PAGE 4

- Votre Agenda

## Soyez vigilants !

Le marché du mercredi de fin d'année est décalé au mardi 24/12 et au mardi 31/12. Il a maintenant lieu sur la digue, quai Courbet.

## Nouveauté

Vous souhaitez faire garder vos enfants pour pratiquer une activité de découverte ou simplement avoir un peu de temps pour profiter de la Baie de Somme et de notre commune ?

Rien de plus simple, l'atelier créatif « Quartier Libre » vient d'ouvrir sur le quai Jeanne d'Arc dans les locaux de la base de loisirs. Pour 20 euros, deux passionnés de travaux manuels et d'art vous proposent de faire réaliser à vos enfants un souvenir valericain exclusif.

Plus d'informations au : 06 21 96 83 21 ou sur facebook : @quartierlibre80

# Villes et villages fleuris

Saint-Valery-sur-Somme a eu le plaisir et l'honneur d'accueillir pour la première fois, au sein de l'Entrepôt des sels, la cérémonie de remise des prix départementaux des villes, villages et maisons fleuris. Cette cérémonie coïncidait avec les 60 ans du label et a donné lieu à une belle manifestation où plus de 310 personnes s'étaient données rendez-vous.

Ce label national favorise une stratégie d'embellissement construite autour du thème du développement durable et du respect de la biodiversité. Il récompense l'investissement des communes et de ses habitants en faveur des projets d'avenir.

Une composition a été réalisée pour l'occasion par les services municipaux des espaces verts. Elle a été installée dans l'Atrium de l'Entrepôt des sels et a servi de décor pour les photos des représentants des communes primées.

La commune affiche depuis 2012 « 4 fleurs » plus haute distinction nationale. La 4ème fleur récompense l'excellence du travail de fleurissement mais également la prise en considération des éléments liés à la biodiversité et la gestion de l'eau. Le mobilier urbain et la propreté sont également des critères déterminants pour son obtention. Nous nous efforçons, aussi, de valoriser notre patrimoine bâti en adaptant les



compositions florales au contexte historique et culturel de chaque monument.

Ce succès est rendu possible chaque année grâce au travail des services municipaux, celui de mes adjoints et la participation des habitants au fleurissement de leur maison.

Pour l'occasion, trois valericains ont été primés dans des catégories différentes. Nous souhaitons les féliciter et les remercier pour leur contribution à l'embellissement de notre commune :

- \* M. Bianchin
- \* Mme Cordier
- \* Mme Sueur

Le label « Villes et Villages fleuris » met en valeur la commune et récompense également ses habitants de l'attention qu'ils lui portent.



*Mme Poupard, Conseillère Régionale, Monsieur Bocquet, Premier Adjoint au Maire, Monsieur Beauvarlet, Président de Somme Tourisme et le service des Espaces Verts de la commune lors de la remise des prix.*

## Entretien et taille de nos arbres



**La campagne automne-hiver de taille des 170 tilleuls des quais Jeanne d'Arc et Courbet, de l'avenue du Général Leclerc ainsi que ceux situés près des Tours Guillaume va commencer deuxième quinzaine de janvier.**

Cette coupe est réalisée pour favoriser la pénétration de la luminosité et une bonne aération, gage d'un meilleur état sanitaire. Cette campagne, réalisée dans les règles de l'art redonnera de la vigueur aux arbres entretenus une fois le printemps arrivé. Elle structurera la repousse des branches pour conserver le caractère agréable et ombragé de nos promenades tout en garantissant une bonne santé à nos arbres. Les travaux d'élagage dureront 3 semaines. Lors de cette période, il sera possible de rencontrer des

difficultés de circulation sur les axes concernés. L'entretien de notre patrimoine arboré est une mission de nos services municipaux. En plus de l'entretien quotidien ou de la taille, des campagnes de plantation sont menées régulièrement. Ainsi, depuis 2001 nous avons planté 543 sujets sur notre commune. Les essences sont choisies en fonction de critère esthétique mais aussi et surtout pour des raisons naturelles liées à leur lieux de plantation.

# Lire et faire lire

La Commune de Saint-Valery-sur-Somme vient de recevoir le label national Lire et Faire lire. Ce label est décerné aux communes qui adoptent des mesures pour permettre l'accès à la lecture à tous les enfants.

Elles en font un enjeu majeur sur leur territoire et peuvent compter sur des bénévoles de l'association pour mettre en œuvre des actions tout au long de l'année.

L'association nationale est née en 1999, à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin.

Portée par l'Union Nationale des Associations Familiales et la Ligue de l'Enseignement, Lire et Faire lire est soutenue par un comité d'écrivains fort de plus de 170 membres. Elle est aussi reconnue par l'Association des Maires de France.

Lire et Faire Lire existe sur le secteur de Saint-Valery-sur-Somme depuis 2001 à l'initiative de Marie-France Goulois. C'est actuellement dans le département, un des secteurs qui compte le plus de bénévoles après Amiens.



Mme Landié, relais local, Mme Michèle Bauby-Malzac, Présidente de Lire et Faire Lire et Monsieur Bocquet, Premier Adjoint, à la cérémonie de remise du Label le 21 novembre dernier à la Bibliothèque Nationale de France

Le classement de la commune est, pour l'ensemble des acteurs de cette association, une reconnaissance au niveau local de la volonté de faire lire et des liens étroits qui se sont tissés avec les services municipaux.

Une dizaine de bénévoles pour la commune de Saint-Valery-sur-Somme intervient régulièrement, à tour de rôle, dans les écoles maternelles et primaires de Saint-Valery-sur-Somme et de Sallenelle, mais aussi en crèche et à Pendé à Cap Energie (accueil de jour d'adultes handicapés mentaux) ainsi que sur les manifestations comme le marché de Noël auquel le service culturel de la commune associe l'association.



Les groupes qui sont confiés aux bénévoles ne sont jamais nombreux (6 enfants environ) et les livres sont choisis avec soin, pour la qualité du texte et de l'illustration. La littérature enfantine est riche d'écrivains, d'illustrateurs très talentueux et d'histoires qui sont devenues de grands classiques réjouissant les enfants tout autant que les adultes. Le livre offre des repères de chronologie, structure la pensée, développe le sens de l'observation, le langage dans un réel échange entre le lecteur et l'enfant, et ce dès les premiers mois de la vie. Il faut voir l'intérêt manifesté par les bébés de la crèche !

Le groupe local est prêt à s'agrandir, à accueillir d'autres bénévoles.

Si vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la personne relais pour le secteur : Mme Marie-Agnès Landié.  
Tel : 03.22.60.83.47 - [www.lireetafairelire.org](http://www.lireetafairelire.org)

## Taille des haies et des arbres chez les particuliers

### N'oubliez-pas d'élaguer vos arbres et vos haies en limite de propriété !

Le code civil rappelle les règles en matière d'entretien des arbres et des haies à moins de 2 mètres des limites séparatives avec votre voisin ou avec le domaine public. La haie de jardin et/ou l'arbre ne peuvent dépasser 2 mètres de hauteur s'ils sont plantés à moins de 2 mètres de la clôture. Si la haie se situe en limite d'un carrefour, la hauteur maximum est fixée à 1 mètre.

Pour les arbres, il existe des conditions suspensives de hauteur :

- Si l'arbre est sur un site où un règlement particulier permet de la conserver à proximité de la limite de propriété
- S'il existe un titre ayant valeur de servitude de plantation (convention entre voisins)
- Si l'arbre a plus de 2 mètres depuis plus de trente ans
- Si l'arbre est situé dans un Espace Boisé Classé ou un Espace Naturel Sensible dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune.
- S'il y a danger une demande préalable doit être déposée en mairie.

# Agenda

## 2019

|                      |   |
|----------------------|---|
| Lundi 16 décembre    | Spectacle « Les Fables de la Fontaine » par la Troupe Solilès offert aux enfants de l'Ecole élémentaire Manessier - Corderies et aux enfants de l'Ecole Notre Dame suivi d'un goûter au Casino<br>A l'auditorium de l'Entrepôt des Sels, à 14h00. |
| Mercredi 18 décembre | Arbre de Noël de l'Amicale Hospitalière<br>Entrepôt des Sels, à 14h30   |
| Samedi 21 décembre   | Distribution du colis des aînés à domicile.<br>En matinée   |
| Samedi 21 décembre   | Concert de Noël avec la chorale Mouette et Chansons et la chorale Amachoeur.<br>Auditorium de l'Entrepôt des Sels, 18h00, Entrée libre.   |
| Samedi 28 décembre   | Passage du jury « J'aime Noël, je décoore ma maison », maisons décorées à 16h00, maisons illuminées à 17h00.  |

## 2020

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Samedi 4 janvier               | Cérémonie de présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal à la population Valéricaine<br>Entrepôt des Sels, à 11h   |
| Samedi 4 et dimanche 5 janvier | Portes-ouvertes de l'Entrepôt des Sels.<br>Entrepôt des Sels, de 14h00 à 18h00  |
| Lundi 6 janvier                | Cérémonie de remise des prix du concours « J'aime Noël, je décoore ma maison »<br>Salle du Conseil, 18h00   |
| Samedi 11 janvier              | Conférence de la Société d'Archéologie et d'Histoire<br>« Portraits de femmes du Nord du Second Empire au début du XXème siècle à travers l'oeuvre de quatre romancières régionale, illustrés par des photographies d'Augustin Boutique ». Conférence animée par Mme Françoise Kuczaj.<br>Tribunal de Commerce, à 15h00 |
| Vendredi 17 janvier            | Assemblée Générale de l'Association Ecrivains<br>Salle de l'Appariteur, à 18h00   |
| Samedi 18 janvier              | Assemblée Générale de l'Association de Jumelage Saint-Valery/Battle<br>Salle Adrien Huguet, à 18h00   |
| Samedi 18 janvier              | Galette des rois offerte aux aînés et organisée par le CCAS.<br>Entrepôt des Sels, de 14h00 à 18h00   |

**Soirées CABARET avec La Troupe Solilès**  
Vian, mots chroniques en FA majeur



« Etant donné trois planches, quatre chiffons et six bonshommes, en faire voir au spectateur dix fois plus qu'il n'en verra jamais à tous les obérons de la place de l'Opéra ». Ainsi Boris Vian conçoit-il le cabaret, nouveau genre qui vient renouveler l'art dramatique au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Dans *Vian, mots chroniques en*

*FA majeur*, la Troupe Solilès associe la verve de l'auteur de L'écume des jours à ses plus célèbres chansons et vous convie, pour célébrer, par des outils politiquement incorrects, la liberté dans l'écriture.

Le 22 février à 20h30 et le 23 février à 17h00  
à L'école des garçons, 62 rue St Pierre.  
Pensez à réserver au 06.32.60.16.59

[www.latroupesoliles.fr](http://www.latroupesoliles.fr)

**Ateliers pour personnes retraitées**  
avec l'Association SOLiHA - salle Adrien Huguet

L'association SOLiHA (Solidaires pour l'Habitat) propose des ateliers complémentaires sur le thème de l'habitat à destination des personnes retraitées les :

- **jeudi 16 janvier de 14h30 à 16h30** : atelier sur les conditions de vie, l'aménagement et l'accessibilité avec la présence d'un ergothérapeute
- **jeudi 23 janvier de 14h30 à 16h30** : atelier sur les gestes du quotidien : postures, aides techniques pour faciliter le quotidien avec la présence d'un ergothérapeute
- **jeudi 30 janvier de 14h30 à 16h30** : atelier « comment se faire accompagner et obtenir des aides financières » avec un conseiller habitat.

Ateliers gratuits, limités à 15 personnes, sur réservation auprès de Madame Blandine LESURE au 03.22.22.67.40.